3E. ANNÉE, No. 13. MANITOBA. SAMEDI, 23 AOUT, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chélins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la residence de M. McDermot, dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40

WINNIPEG, SAMEDI, 23 AOUT, 1873.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secretaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un état assermenté par la personne requérant telle PATENTE, décrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularités en vertu desquelles la Patente est reclamée; et doit être envoyee sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mars, 1873.

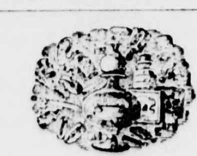


Arpentages des Terres DE LA PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont presentes de la part de Deputes-Arpenteurs employes dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public préalable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepté ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai, 1872.



DEUX JUMENTS EGAREES.

$25 de Recompense.

M. Alexandre Riendeau, de Little Fall, Minnesota, a perdu deux JUMENTS en Mai, 1872, et offre $25 de recompense à la personne qui les ramenera chez M. Onis Monchamp, à Winnipeg. Ou $10 de recompense à quiconque lui indiquera, par lettre ou autrement, où elles se trouvent, de manière à ce qu'il puisse les recouvrer. Ce sont deux juments qui ont été achetees au printemps de 1871, de feu Maxime Dauphinais, connu sous le nom de Poncette Dauphinais, de la Prairie du Cheval Blanc.

Voici leur description:

1. Une jument de 7 ou 8 ans, d'un rouge brun, avec raie blanche dans le front du côte droit, tache blanche sur la babine superieure inclinant sur la narine droite, queue noire et longue, crinière noire pendant du côte gauche, les quatre pieds blancs, les deux pieds droits portant moins de blanc que ceux de gauche, ayant pour marque "P P" renverses sur l'épaule gauche, le nez rond.

2. Une jument rouge, de 3 ou 4 ans, ans, queue noire et longue, crinière noire pendant du côte droit, tache blanche au milieu du front descendant un peu, tache blanche sur la babine supérieure du côté droit, tache blanche allongée sous le ventre du côte droit, le pied gauche de devant noir, les trois autres pieds blancs, les deux pieds de derrière blancs jusqu'au milieu de la jambe, le nez rond.

Ces deux juments ont dû avoir des poulins ce printemps.

Toute personne qui en donnera des nouvelles certaines, à M. Monchamp, à Winnipeg, ou à M. Alexandre Riendeau, de Little Fall, Comte de Morrison, Minnesota, sera liberalement recompense.

Un temoignage rendu a la verite.

On a vu dans notre dernier numéro que le Revd. M. Michaud curé de la Cathedrale de St. Jean, N. B., avait ete ignominieusement arrête et jeté en prison pour avoir refusé de payer l'injuste et inique taxe des Ecoles telle que décrêtee par le parlement du Nouveau Brunswick. Voici aujourd'hui les details de cet emprisonnement que nous trouvons dans le *Nouveau-Monde* traduits du *St. John's N. B. Freeman* du 30 juillet:

Depuis quelques semaines le constable Powers était employé à percevoir la taxe des Ecoles de l'année dernière en vertu d'exécutions lancées par centaines du bureau du trésorier.

La grande majorité du peuple est forcée de payer de cette façon. Le trésorier dans sa lettre au conseil lue à la dernière assemblée dit qu'il avait donné instruction au constable de n'arrêter qu'une fois dans chaque maison et de ne recevoir aucune excuse.

Mercredi, vers onze heures du matin, le Rvd. M. Michaud se rendit au bureau du commissaire de l'aqueduc pour quelqu'affaire.

En partant il descendit la rue Prince William pour s'occuper de quelques autres affaires, quand il fut accosté par le constable Power, qui lui demanda s'il était le Rvd. M. Mitcheil. Il répondit que tel n'etait point son nom. Le constable lui demanda s'il n'était point prêtre; et reçut une réponse affirmative. Le constable lui demanda alors son nom et M. Michaud le lui dit.

Le premier reprit qu'il avait un compte contre lui pour taxes.

A la question si c'était pour la taxe des Ecoles, il répondit affirmativement. Le prêtre reprit qu'il ne devait rien pour les écoles dont il ne tirait aucun profit et qu'il ne paierait pas.

Le constable reprit qu'il lui donnerait le temps de consulter l'évêque. M. Michaud reprit que s'il y avait obligation elle le regardait seul. On parla de voir le trésorier. M. Michaud reprit qu'il n'avait rien à dire à cet officier; mais le constable s'y rendit de son chef et alla parler au trésorier qui se tenait à la porte de l'hôtel de ville. Il revint immédiatement et demanda le montant du compte qui fut encore une fois refusé. Il parla ensuite de conduire le prêtre en prison et le Rvd. M. Michaud lui dit: "Suis-je donc votre prisonnier?" Enfin le constable mettant la main sur lui, dit "*vous êtes mon prisonnier.*"

Nous croyons qu'il proposa à M. Michaud de se rendre en prison; mais le prêtre ne voulait nullement s'emprisonner volontairement et tous deux longèrent la rue Prince William jusqu'à la rue King, traversèrent la place King et de là se rendirent à la prison où le prêtre fut enfermé dans une des cellules des débiteurs et cela en qualité de prisonnier.

Comme on peut supposer l'excitation était grande parmi les gens de toutes classes et de toutes religions qui ont été témoins de l'arrestation et ont vu conduire un prêtre en prison.

Pourquoi ce prêtre a-t-il été emprisonné?

Nous ne saurions dire. Nous croyons que cet acte est contraire à la loi. Bien que ce prêtre vive dans une pauvrete toute apostolique, le Rvd. M. Michaud a des livres et autres propriétés pour une valeur de plus de $4. 0, montant de sa taxe d'écoles.

Quand ils furent dans le voisinage de la prison, le prêtre demanda si on emprisonnait tous ceux qui refusaient de payer la taxe des Ecoles et pourquoi il était traité autrement que les autres. Le constable s'informa s'il avait quelque bien et il reçut pour réponse qu'il y en avait plus qu'il en fallait pour payer ce montant.

Le constable reprit que s'il voulait lui indiquer quelqu'objet il en prendrait possession et le remettrait en liberté. M. Michaud répondit qu'il n'aiderait en aucune manière à accomplir ce qu'il regardait comme un vol, mais que s'il cherchait, il trouverait facilement les objets dont il avait besoin.

LA CELLULE.

La cellule dans laquelle le prêtre a été emprisonne est propre et bien aerée, mais elle est meublée précisement comme celle des criminels de l'autre côté du corridor. Elle contient une table de bois, une chaise et deux ou trois petites couchettes de fer. Sur la table se trouve un pot d'eau. La porte de fer à l'extrémite du corridor est tenue fermée à clé. Deux ou trois débiteurs et un grand nombre de criminels sont enfermés dans ce corridor.

Les fanatiques, ceux qui soutiennent si énergiquement le nouveau système parce qu'il constitue une insulte et une persécution contre les catholiques, doivent être fiers d'apprendre qu'un prêtre catholique qui a refusé de se soumettre à ce système odieux a traversé hier la ville de St. Jean comme prisonnier et a été enfermé avec des criminels dans la prison du comté.

Sir John A. MacDonald, MM. Langevin, Robitaille, Fortin et Archambault apprendront avec satisfaction qu'à raison de leur conduite, un prêtre catholique a été soumis à ces indignités et à ces souffrances et que toute la population catholique est insultée dans sa personne.

VISITEURS.

Les évêques, les prêtres et un grand nombre de laïques catholiques se sont rendus à la prison dans le cours de la journée pour témoigner de leur respect au prisonnier qu'ils ont toujours estimé et respecté pour la sainteté de sa vie et le zèle qu'il a déployé au service de Dieu et de son peuple; qu'ils aiment et qu'ils honorent maintenant plus que jamais.

PROTESTATION.

Le prêtre prisonnier a envoyé la protestation suivante pour être publiée immédiatement dans l'*Evening Globe*:

Prison de la ville de St. Jean, N.B.
30 juillet 1873.

Je, soussigné, prêtre de la ville de St. Jean, proteste de toutes mes forces contre mon arrestation honteuse dans les rues publiques de la ville pendant que je m'acquittais de mes devoirs de prêtre, et contre ma détention dans cette prison quand je n'ai commis d'autre crime que celui de refuser de reconnaitre la taxe injuste des écoles que l'on m'a imposée. Je proteste au nom de la liberté dont l'église catholique a droit de jouir en cette province; je proteste au nom de la liberté de conscience qui fut garantie à tous les français par le traité entre la France et l'Angleterre; je proteste au nom de la justice et des droits égaux à tous les citoyens, et j'en appelle de cette prison à tous les citoyens de la Puissance du Canada pour arrêter cette honteuse persécution de notre gou-

vernement contre les catholiques de cette province.

JOSEPH MICHAUD, Ptre.
Curé d'office de la Cathédrale.

LIBERTÉ INATTENDUE.

Vers six heures et demie le Rvd. M. Michaud fut informé par le député shérif qu'il n'etait plus prisonnier. Quelqu'un avait envoyé au député-shérif une lettre anonyme avec $5.00 pour payer la taxe d'écoles du prêtre.

Ni le Rvd. M. Michaud ni le shérif ne connait l'auteur de cette lettre.

L'agitation devenait grande à St. Jean et à Portland.



LE METIS.
SAMEDI, 23 AOUT, 1873.

Les Ecoles.

Dans quelques jours les vacances seront terminées. Les classes devront s'ouvrir le 1er septembre prochain. La plupart des écoles auront leurs mêmes instituteurs, nous n'en doutons pas, seront à leurs postes respectifs au jour fixé. Nous croyons savoir cependant que qualques arrondissements scolaires n'ont pas encore engagé de maitre. Les Commissaires de ces arrondissements feraient bien de ne pas perdre de temps, et de faire immédiatement les demarches nécessaires pour avoir des instituteurs. En retardant, ils courrent le risque de n'en pas trouver assez tôt, et de perdre quelques semaines d'école, ce qui est toujours nuisible aux enfants qui commencent. Ensuite, comme les argents du Gouvernement devront être distribués d'après l'assistance des enfants aux écoles, les arrondissements où il y aura eu perte de temps se trouveront privés d'une partie proportionnelle de l'octroi du Gouvernement. Nous engageons donc les Commissaires, dans l'intérêt de l'éducation en général et dans l'intérêt de leur arrondissement en particulier, de faire des efforts pour avoir des maitres ou maitresses d'école au plus tôt, et pour engager les parents à envoyer assidûment leurs enfants à l'école.

Nous savons quelles instituteurs ont coutume de tenir un journal de l'assistance des élèves. Mais comme jusqu'à présent la chose n'était pas requise par la loi, une omission dans ce sens n'avait pas la portée qu'elle pourrait avoir aujourd'hui. Maintenant, d'après la loi passée à la dernière session de la Legislature, et d'après les règlements du Bureau d'Education, tous les Instituteurs sont obliges de tenir correctement un journal de l'assistance quotidienne des élèves. Ils devront ensuite tous les six mois faire un rapport au Surintendant de l'Education de l'assistance à leur école.

Ce règlement devra être strictement observé sous peine d'être privé de l'octroi du Gouvernement

De l'ouvrage.

Nous avons le plaisir d'annoncer parmi nous l'arrivee de l'architecte du Département des Travaux Publics d'Ottawa, M. P. J. M. Lecourt. Ce monsieur, qui est un architecte de première classe, se propose de se fixer à Manitoba, et fera venir sa famille le printemps prochain.

Par une annonce que nous publions plus loin, on verra que l'arrivée de M. Lecourt est un présage heureux pour notre classe ouvrière. Les travaux des divers édifices fédéraux doivent commencer sur le champ; et les sommes réunies pour l'entreprise et l'exécution des Casernes, Bureaux de Poste, de Douane et des Terres s'élèvent à cinquante mille piastres. Si à ce chiffre on ajoute encore cinquante mille piastres pour la construction du pont Dawson sur la Rivière Rouge, on aura une somme de cent mille piastres qui va se trouver incessamment entre les mains de notre population commerciale et industrielle.

A notre avis, de tous ces ouvrages le plus pressé et le plus impatiemment demandé par le public est la construction du pont de la Rivière Rouge. M. Dawson n'a pas un moment à perdre s'il veut que ce pont soit prêt en août l'an prochain.

La fete de l'Assomption a St. Boniface.

Dimanche dernier, toute la paroisse de St. Boniface couronnait la solennité de l'Assomption par une magnifique procession de la très sainte Vierge.

A 4 heures la procession sortait de la Cathédrale au son des cloches. En tête marchaient les femmes et filles de la paroisse à la suite de la bannière de St. Boniface; puis venaient les Religieuses de la Charité; ensuite les Congréganistes, entourant la statue de la très-sainte Vierge; enfin le Clergé suivi de leurs Honneurs les Juges McKeagney et Betournay, de l'Hon. M. Royal, l'Hon. M. Girard, l'Hon. M. Dubuc, le Capt. Taschereau de l'artillerie, M. Riel et un nombre considérable d'autres citoyens de St. Boniface.

La procession défila d'abord par la rue St. Boniface, puis par l'avenue Provencher et se rendit par la rue St. Joseph jusqu'au bosquet de l'Hon. M. Girard, où un reposoir avait été préparé.

Là les prières et les chants cessèrent et M. le Curé de la Cathédrale fit une courte allocution. Il parla du triomphe de la très-sainte Vierge, de la confiance qu'on doit toujours avoir en elle, et exprima le vœu de voir un jour s'élever sur cette rue Notre-Dame où se trouvait la foule un beau sanctuaire à la très-sainte Vierge.

La procession reprit sa marche et retourna à la Cathédrale où eut lieu un salut solennel avec le chant du Te Deum pour remercier Dieu des grâces du Tridium et de la Neuvaine.

La Caravane du R.P. Andre.

Nous avons eu heureusement ces jours derniers des nouvelles de la caravane du R. P. André. Les lettres sont datées du lundi, 28 juillet, à une petite distance de Carlton Tout le monde était bien. Le voyage avait été assez heureux jusque là. La Révde Sœur Langelier avait été malade pendant quelque temps, mais se trouvait beaucoup mieux alors. La caravane composée de 32 charrettes, avait campé le jour précédent, qui était un dimanche, à la Butte du Mont Carmel. Le R. P. André avait ordonné à ses hommes de faire une grande croix de 18 à 20 pieds de longueur; puis vers le soir il l'avait fait porter sur la Butte où elle fut plantée. Pendant cette cérémonie les religieuses, les femmes et les enfants de la caravane, ainsi que tous les hommes, suivaient en procession et repondaient au Chapelet que disait le R. P. André.

Des lettres plus récentes datées de Carlton nous manuent que le R. P Colignau attendait la caravane à ce fort, qu'il devait en partir incessamment avec les missionnaires en destination pour le Lac Labiche, tandis que le R. P. André devait accompagner le reste pe la caravane jusqu'au Lac Vert, et là la confier aux soins du R. P. Lejeart qui doit la conduire à l'Ile à la Crosse.

Encore la traverse.

Cette fois c'est avec plaisir que nous revenons sur ce sujet. Nous avons enfin un personnel complet et le service depuis quelques jours se fait d'une manière irreprochable. Il ne nous reste plus qu'à espérer que cet état de chose soit continué et que la traverse ne soit plus une cause de dommage et de perte de temps pour ceux qui ont à s'en servir.

NOUVELLES DU NORD.

Nous avons reçu ces jours derniers des lettres datées de différents postes du Nord. Nous sommes heureux de pouvoir en donner quelques extraits à nos lecteurs.

Le Revd. Père Tissier écrit de la mission de St. Charles (Dunvegan) le 8 mai 1873, que les mineurs étaient rendus à la rivière du Liard, qu'ils n'avaient pu encore faire d'experience et que par conséquent ils ignoraient encore s'ils pourraient trouver quelque chose, qu'il n'y avait pas de mortalite parmi les sauvages de la mission de St. Charles; mais qu'à Athabaska et au Vermillon beaucoup des pauvres enfants des bois étaient décimés par la mort. Le Revd Père avait ete faire une visite au R. P. Remas, Petit Lac des Esclaves, il n'avait passer que trois jours avec ce confrère et était revenu promptement chez lui à cause de la maladie qui regnait chez les blancs de sa mission. Toutes les femmes, dit il, ont eu mal à la gorge; mais pas une cependant n'a été empêchee de parler. Le R. Père est toujours en bonne santé; il a fait le printemps dernier un voyage au Portage des Montagnes Rocheuses. Il en est revenu tout seul; "jamais, dit il, je n'ai fait un voyage plus prompt ni plus heureux. Il me semblait que je reprenais mes jambes et mes forces d'autrefois. Je travaille tous les jours pour faire un grand jardin; bientôt la viande va être si cher qu'il nous faudra vivre d'agri culture, comme dit la chanson du "Metis."

Voici ce qu'écrit le Révd Père Séguin à un de ses amis d'ici. La lettre est daté de Notre Dame de Bonne-Espérance (Fort Good Hope) le 17 janvier 1873

"Ce que vous m'annonciez le printemps dernier par rapport à l'Amérique Russe est en voie de se réaliser. Sa Grandeur Mgr. Clut est arrivé ici le 10 septembre et en est parti le 14 pour se rendre sur le terrain américain. Mais avant de rentrer sur cette terre il est obligé de s'arrêter à Lapierre's House ou maison de la Montagne. Pour que l'œuvre de Dieu réussisse, il faut d'abord l'acheter par des souffrances, c'est ce que Monseigneur fait cet hiver. Le temps me tarde bien de savoir de ses nouvelles. Dès qu'il est arrivé à Seel's River, aucun des sauvages qui suivent la religion de la liberté de conscience n'a voulu lui toucher la main. Ordre avait ete donné avant son arrivée d'en agir ainsi, afin de lui prouver probablement qu'il perdait son temps en allant à Youcon. Il n'a pas même pu engager un jeune homme de là pour traverser son butin et celui de son compagnon M. Lecorre. Heureusement qu'il y avait quelques Loncheux de la Grande Rivière, et, comme ceux là sont dejà pervertis, on ne les a pas empêchés de l'accompagner. Malgré un temps abominable, la pluie, la neige, le vent etc., on n'a pas pu leur offrir une maison pour les deux ou trois jours qu'ils devaient rester là. M. Lecorre était cependant indisposé et avait la fièvre depuis trois jours. Je ne sais comment ils seront logés à Lapierre's House, car la maison du commis n'a que deux appartements, l'un sera pour lui et l'autre pour le ministre ou le maitre d'école; car l'un d'eux doit hiverner à ce poste, et la maison des engagés avait plus de monde quelle ne pouvait en contenir. Il est très probable qu'à leur arrivée ils auront été obliges de se bâtir une petite cabane pour l'hiver. De plus, si c'est comme l'ordinaire, ils auront dû commencer leur carême dès l'automne; car à cette epoque il n'y a point de vivres, sauf du petit poisson bleu séché. Comment feront-ils pour partir ce printemps? je ne le sais; car les sauvages du poste n'ont point de canots. Vivant dans les montagnes, ils n'en ont que faire. Ils seront obligés de faire une berge esquimau avec des peaux d'orignal cousues ensemble. On dit que depuis que la Compagnie a cédé le Fort Youcon, il vient à Lapierre's House beaucoup de sauvages de là. Car là ils ont des canots, mais bien petits, pour deux personnes au plus. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de prier pour leur voyage. Monseigneur ne sera pas de retour avant deux ans. De ce côté là il n'y a point de communication possible. Si nous recevons de leuvs nouvelles ce sera par la Californie où se trouve le siège de la Compagnie américaine. Peut-être que Monseigneur reviendra par cette voie dans le pays. Nous voilà donc privés de nos deux évêques en même temps. Je vais perdre aussi mon ancien compagnon. Il a reçu l'ordre cet automne d'aller faire un tour en France pour sa santé, ce sera M. Ladet qui viendra le remplacer l'automne prochain.

1 Février. L'exprès de Peels River nous a apporté des nouvelles de Sa Grandeur. Monseigneur et son compagnon sont arrivés à Youcon le 13 octobre dernier. Aucune des lettres qu'ils avaient envoyées par les sauvages à Lapierre's House ne nous est parvenue, sauf un petit billet que Monseigneur a envoyé après coup par un de ses jeunes gens, qu'il a été obligé de renvoyer à cause de sa mauvaise tête, en voici le contenu:

"Dans le cas que nos lettres ne "vous arrivent pas, voici en deux "mots le récit de ce cher voyage. "Départ de Lapierre's House le 26 "septembre; arrêt par la glace, le 30 "septembre; 5 jours passés dans un "camp sauvage qui nous sauve des "horreurs de la faim, qui auraient eu "lieu certainement; ensuite 8 jours "de fatigues et de difficultés inimaginables pour arriver ici (Youcon) "le 13 octobre. Ici bonne réception "par MM. Moïse Mercier, Joseph "Dufresne et Hanover, 3 catholiques, commis sans serviteurs sauf "un interprête Loucheux—Sauvages indifférents."

Informations.

— Sa Grâce Mgr Taché, archevêque de St. Boniface, qui était allé à Terrebonne, est arrivé hier à l'évêché de cette ville. Nous sommes heureux de voir que la santé de Sa Grâce s'améliore.—*Nouveau Monde.*

— Le R. P. Simonet, de Pembina, a fait mercredi dernier une visite à l'Archevêché.

— Le R. P Camper, du Lac Manitoba, est arrivé à l'Archevèche mercredi dernier, et en est reparti le lendemain pour sa mission.

— Le R. P. Lestang, parti d'ici le 18 juillet dernier, est arrivé au Lac Qu'Appelle le 2 août, où il a trouvé le R. P. de Corby. Les voyage a été heureux. Les habitants du Lac Qu'Appelle se préparaient à partir pour leur hivernement à la Montagne de Bois. Le R. P. Lestang doit les accompagner. On a fait des réparations à l'Eglise de la Mission.

— On doit commencer ces jours prochains la construction d'une nouvelle Eglise à St. Laurent du Lac Manitoba.

NOUVELLES LOCALES.

— Winnipeg possède maintenant deux salles d'encan.

— M. Bender a, dit on, terminé ses travaux d'exploration et il est très-satisfait du résultat.

— On demande instamment l'établissement d'un bureau de Poste à St. Boniface.

—Il pleut aujourd'hui à verse depuis 4 heures ce matin. Il est midi et nulle apparence de beau temps.

— Les lots achetés à St. Boniface commencent à changer de propriétaires avec bénéfice pour les vendeurs.

— M. Lecourt, architecte du Gouvernement, a établi ses bureaux dans la bâtisse du Parlement, Salle de l'Assemblée Législative.

— Le tirage des terres réservées aux Metis est suspendu en attendant la solution de la question des deux milles de privilèges.

—Le magnifique taureau Durham est à la disposition des membres de la Société et du public, suivant l'anonce qu'on peut lire plus loin.

—Notre ami, M. Charles Nolin et le Dr. Paré doivent partir lundi pour aller en Canada. Bon voyage et heureux retour!

— A la dernière réunion du Bureau de Direction de la Société d'Agriculture Provinciale, il a été décidé qu'il n'y aurait point d'Exposition Provinciale cette année.

— La digne épouse de M. Fletcher continue de partager la prison de son mari. Elle ne veut quitter le Fort Garry que quand son mari sera mis en liberte.

—Ouverture des classes au Collége et au Couvent de St. Boniface dans les premiers jours de la première semaine de Septembre. Avis aux parents.

— Le passage depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la traverse de St. Boniface est dans un état affreux et il est à peu près impossible d'y passer en voiture. Il est à espérer qu'on songera à remédier à cet état de chose.

—C'est le 11 Septembre que doit avoir lieu la grande conférence au Lac des Bois entre les Commissaires des Sauvages. Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, MM. Provencher et L. Russell, et les tribus Sauvages disséminées entre la Baie du Tonnerre et l'angle Nord-Ouest du Lac des Bois. On s'attend à y voir 1,500 Sauvages.

—On essaie en ce moment, près du camp de l'artillerie, de percer un puit artesien. La machine, mue par la vapeur, perfore n'importe quelle couche, roc, terre, gravier, tuf, houille, etc. A 37 pieds le mécanicien a rencontré un lit très épais et très dur de calcaire blanc de même espèce que les carrières qui surgissent de la terre à 15 milles plus au nord.

—Mardi dernier au soir vers 8 heures, le tourne-clefs du Pénitencier, un certain Thos. Slack, ancien soldat, s'est suicidé en se tirant un coup de pistolet dans la bouche.

La cause de cet acte abominable est inconnue. Le défunt avait bonne conduite et n'était marié que depuis cinq semaines. Verdict du coroner en conséquence.

Un bon exemple.

Nous lisons dans le *Nouveau-Monde* du 4 août:

Malgré l'indignation qui a dû soulever le cœur de tous les catholiques au récit de l'attentat odieux qui vient de se commettre contre la liberté d'un vénérable prêtre du Nouveau-Brunswick, il y a dans la courageuse et admirable attitude de cette victime du fanatisme un exemple qu'il est important de ne pas perdre de vue.

Dans ces temps difficiles, où l'on voit se commettre tant d'actes de pusillanimité et de faiblesse, on ne peut trop admirer ce trait d'un homme dévoué, d'un prêtre, rempli de la force sacerdotale qui consent à subir l'ignominie de la prison pour la cause de la justice et de la verité. Pendant que tant d'hommes s'empressent de renier honteusement la cause de la vérité, de peur de déplaire à ceux de qui ils attendent les faveurs, de crainte de subir le désagrément de quelqu'acte arbitraire, il fait bon de voir un confesseur de la foi se vouer à la haine de ses ennemis, à la persécution d'une autorité fanatisée ou aveugle et montrer aur faibles et aux peureux comment et a quel prix un homme de cœur tient à l'accomplissement de son devoir.

Nous reconnaissons d'autant plus volontiers, que nous en avons fait nous-mêmes l'expérience, qu'il est très penible quand on a la conscience d'avoir accompli un devoir de se voir pour cela à la merci de la vengeance ou du caprice malveillant du pouvoir qui veut se faire tyran.

Mais ceux qui dans tous les temps ont confessé la verité ont-ils acquis les mérites qui les signalent à la vénération en courbant la tête devant les persécuteurs?

Aux yeux du monde même, qui mérite le plus de respect, à qui accorde-t-on le plus d'honneur? à celui qui se fait muet par la crainte de la persécution ou à celui qui ne craint pas de souffrir pour la justice?

En résistant à une loi inique qui violentait sa conscience, lorsqu'on voulait l'astreindre, lui prêtre de l'Eglise catholique, à contribuer au soutien d'écoles athées, le Résd. M. Michaud connaissait parfaitement la conséquence de son attitude, il savast que l'autorité qui n'a pour se guider que le caprice des passions dont il se laisse inspirer ne reculerait pas devant la violence ni les actes arbitraires; mais il n'a pas voulu consulter sa convenance personnelle et s'est soumis d'avance aux inconvénients du devoir que sa conscience lui commandait de remplir.

Conduite bien différente de celle que nous engageaient de tenir les hommes qui ne voyaient dans une opposition déterminée à cette oi inique que de l'indiscrétion et de l'imprévoyance; conduite bient différente également de celle d'hommes qui, dans la crainte de subir quelque tort personnel, de compromettre leur avancement, de perdre les bonnes grâces du pouvoir persécuteur, courbent la tête, renient ostensiblement leurs convictions et contribuent par

leur faiblesse à la perpétration de l'injustice.

Au moins si sur ces derniers, le noble exemple que nous offre le Revd. M. Michaud ne produit aucun effet, il ranimera, nous le sentons, le courage de ceux qui n'ont pas craint jusqu'à présent de combattre pour la bonne cause.

Puisse-t-il avoir pour résultat de faire entrevoir aux persécuteurs à quel enchainement d'actes coupables ils se lient, quand une fois ils ont mis le pied dans le sentier de l'injustice.

Banque d'Angleterre.

La Banque d'Angleterre est régie par un acte du Parlement de 1844.

La loi n'admet d'émission qu'autant que les billets ont leur contrepartie en or ou son versement à l'Etat.

Cette régie, dit le *Rentier*, est rigoureuse, et, le jour où sa reserve de billets serait épuisée, par le retrait des dépôts publics ou privés par exemple, elle se verrait obligée de fermer ses portes, c'est-à-dire que tout le système de circulation et de crédit de l'Angleterre serait instantanément arrêté. Dans les grandes crises financières, qui se sont produites, depuis 1844, la Banque aurait été amenée à cette extrémité, ou tout au moins elle se serait vue contrainte de suspendre ses escomptes, si un vote précipité du Parlement ne l'avait dans ces occasions autorisée à émettre des billets au delà de la limite légale, pour faire face aux besoins de la situation. Cette mesure a chaque fois sauvé la situation, et changer le cours de la crise. Mais elle a l'inconvénient de constituer une violation temporaire de la loi, et avant de recourir, la Banque cherche avant tout à limiter cette extrémité en limitant ses escomptes, c'est à dire en refusant son aide au commerce alors qu'il en a le plus besoin, et qu'il est disposé à la payer à tout prix.

D'après un nouveau projet proposé, le gouvernement élabore un projet de loi destiné à rendre légale l'emission de billets à découvert.

Le conseil de la Banque serait autorisé à émettre des banc-notes au delà de la limite fixée par la charte de 1844, chaque fois que le taux de l'escompte aura atteint un certain niveau exceptionnel, 10 0|0 par exemple, ou 12 0|0.



CONSEIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

L'Assemblée semi-annuelle du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, sera tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le quatrième jour de Septembre prochain, commençant à 11 heures A.M.

Par ordre,
WILLIAM J. URQUHART.
Secrétaire du Conseil du Nord-Ouest.
Winnipeg, 23 Août 1873.

200,000 BARDEAUX

A

VENDRE,

Considérablement au-dessous du prix courant, pour clore une consignation.

—AUSSI—

ATTENDU CHAQUE JOUR

UN

ASSORTIMENT

DE

PORTES,
CHASSIS (VITRÉS),
MOULURES, ETC.

R. GERRIE & CIE.

Entrepôt de Meubles de Manitoba.
Winnipeg, 23 Août 1873.

Taureau de Race.

DES DEMANDES seront reçues par le Soussigné pour les services du Taureau de Race Durham de la Société Agricole et Industrielle de Manitoba, à raison de $5.00 par vache pour la saison pour les Membres de la Société ; et $6.00 pour ceux qui ne sont pas Membres : cette somme doit être payée au temps de la demande.

Le service sera limité à un certain nombre de vaches, et les demandes auront la préférence suivant leur priorité.

Le Taureau se trouve actuellement au Fort Garry.

JAMES STEWART,
Secrétaire S. A. & J. P.
Winnipeg, 22 Août 1873.



AVIS AUX ENTREPRENEURS ET AUX CONSTRUCTEURS.

Des SOUMISSIONS scellées adressées au soussigné, seront reçues aux Salles de l'Assemblée Législative, jusqu'au premier jour de SEPTEMBRE prochain, pour la construction et l'achèvement des Edifices Publics suivants, dans la ville de Winnipeg, à savoir :

BUREAUX DE POSTE, MAISON DE DOUANE, ET BUREAUX DES TERRES.

Les soumissions peuvent comprendre tous les ouvrages d'un seul edifice ou chaque ouvrage de métier différent.

On peut voir les Plans et Devis aux Salles de l'Assemblée Législative, et y obtenir tout les renseignements nécessaires entre 9 heures a.m. et 5 heures p.m.

La signature de deux personnes solvables qui se porteront cautions de la due execution du contrat devra accompagner chaque soumissions.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. P. M. LECOURT,
Architecte du Gouvernement de la Puissance du Canada.
Winnipeg, 22 août 1873.



AVIS.

LES SOUSSIGNÉS donnent avis à tous ceux que la chose peut concerner qu'ayant reçu leur nomination comme

Commissaires de Licences,

suivant les dispositions de la 36 Vict. chap. 29, tout individu licencié ou non licencié sera poursuivi en vertu du dit acte pour—

LA VENTE sans licence des liquides enivrantes ;

L'OUVERTURE d'Hôtels licenciés, Tavernes ou Restaurants après les heures ; ou

L'OUVERTURE des dites Maisons ou la vente de boissons le Dimanche ;—

LA VENTE de boissons enivrantes aux Sauvages ou aux enfants mineurs ;

LA VENTE en moindre quantité que celle permise à un Epicier licencié, ou la permission de boire sur les lieux ;

LE FAIT d'agir comme Encanteur sans licence ;

LE COLPORTAGE sans licence ;

LA TENUE de Tables de Billiard ou autres Jeux sans licence ;

ETC., ETC., ETC.

(Signé.) JAMES STEWART
Président.
LOUIS SCHMIDT,
DONALD MATHESON.
Commissaires.
Winnipeg, 20 Août 1873.

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

PITON & ISMAY,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

AGENTS D'IMMEUBLES, D'ASSURANCE SUR LA VIE

ET

COMMISSIONNAIRES EN GÉNÉRAL,

Encanteurs, Evaluateurs, Comptables et Courtiers de Douane.

MELLE. MONCRIEFF,

MODISTE ET OUVRIERE EN MANTEAUX,

FORT GARRY

MISS MONCRIEFF, de Glasgow, Ecosse, prend la liberté d'informer les Dames et le public de Winnipeg et des environs qu'elle a ouvert un établissement de MODES, MANTEAUX, etc., à l'adresse ci-dessus, et dans les salles ci-devant occupées par le Bureau du Télégraphe.

Sa longue experience dans cette branche d'affaires lui fait esperer le patronage du public, et lui permet de garantir satisfaction à toutes les personnes qui l'honoreront de leurs commandes.

PRIX MODÉRÉS

MIS EN FOURRIERE A ST. BONIFACE.

Mis en fourrière le 10 courant, chez Augustin Carrière, un BOEUF NOIR, ayant les oreilles et la corne droite coupées.

Le propriétaire est prié d'en prendre avis et de venir reclamer son animal en payant les frais.

AUG. CARRIÈRE,
Gardien d'Enclos.

IMPOUNDED AT ST. BONIFACE.

Impounded at St. Boniface, on the 10th inst., at Augustin Carrière, a black ox, with the ears and the right horn cut. The owner is requested to take notice and claim his property and pay the expenses.

AUGUSTIN CARRIERE.
Pound-Keeper.
St. Boniface, Aug. 11, 1873.

CHEVAL EGARE.

Un ÉTALON, paraissant avoir 2 ans, brun, avec un pied de derrière blanc, et une raie blanche dans le front, a été amené à l'enclos de St. Norbert Nord. Le propriétaire est averti de venir reclamer son animal, prouver proprieté et payer les frais.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Gardien d'Enclos.

AVIS AU PUBLIC.

INSPECTEUR DES LICENCES.

Je, soussigné, ayant été nommé INSPECTEUR DES LICENCES pour la Province, sous l'autorité de la 36 Vict., Chap. 29, des Statuts de Manitoba, notifie respectueusement le public d'en prendre avis.

WM. DREVER, junier.
Winnipeg, 5 août, 1873.

PROSPECTUS.

LE PENSIONNAT des SŒURS DE ST. BONIFACE s'ouvrira le 1er Septembre.

Pension complète (par mois)	......	$8.00
Demi pension.....	"	3.00
Enseignement.....	"	1.00
Musique............	"	2.00
Dessin.............	"	1.00

Les élèves devront payer les mois en entier, lors même qu'elles n'arriveraient pas au commencement du mois ou partiraient avant la fin.

Le paiement est exigé d'avance tous les deux mois.

Chaque élève devra se pourvoir du lit, linge et autres effets nécessaires à son usage.

Cependant ce qui regarde les classes, comme livres, cahiers, etc., etc., pourra être procurés dans l'établissement.

L'expérience ayant démontré les inconvénients qui résultent pour les élèves de la sortie mensuelle permise jusqu'ici, il ne leur sera plus accordé d'autre sortie que celle du 1er au 6 Janvier, à moins de cas exceptionnels, dont la Supérieure sera juge.

En règle générale les élèves ne recevront d'autres visites que celles de leurs proches parents, à moins que d'autres visiteurs ne soient recommandés par le père ou la mère de l'enfant.

Les visites ne seront reçues ni par les Sœurs ni par les élèves pendant les heures de classe, mais seulement aux heures et aux jours suivants :

Le Dimanche entre les offices et après Vêpres, jusqu'à 5 hrs.

Le Jeudi depuis 9 hrs. à 11 a. m., et depuis 1½ à 5 hrs. p.m.

AVIS.

LES contribuables pour le District Scolaire de St. Charles Ouest sont par le present avertis que le premier versement semi-annuel de la TAXE imposée pour le soutien dss écoles pour l'année courante, viz ; UNE PIASTRE ET QUATRE-VINGT SEPT SOUS ET DEMI par chaque contribuable, résident ou non-résident est devenue due le 1er JUILLET dernier et à moins qu'elle ne soit payée immédiatement, d'autres procédés seront pris par les soussignes pour en collecter le montant.

G. McPHILLIPS,
JOSEPH JOBIN,
NOEL GUILBOCHE, } Commissaires.
St. Charles, 2 août, 1873.

NOUVEAU MAGASIN A ST. BONIFACE.

M. THEODULE J. BOURDEAU

Prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il vient d'ouvrir

UN MAGASIN GENERAL A ST. BONIFACE.

où il tiendra constamment en magasin un assortiment complet et varié

D'EPICERIES ET DE PROVISIONS

CONSISTANT EN :—

THÉS, CAFFÉS, SUCRES, SIROPS, FRUITS SECS ET FRUITS CONFITS, SELS, POIVRES, CANELLE, VINAIGRE, SAUCES, MARINADES, SUCRERIES, NOIX, SARIDNES, HUITRES, SAUMON CONSERVE, BISCUITS, RAISINS et CORINTHE, &c., &c.,

AUSSI

LARD, PEMMICAN, VIANDE SÈCHE, FARINE, BEURRE, FROMAGE, PAIN, &c., &c., &c.

On trouvera en MARCHANDISES SECHES les effets suivants :

ETOFFES A ROBE, TELLES QUE MÉRINOS, COBOURGS, ALPACAS et autres ; DRAPS, TWEEDS, CASIMIRES, CORDEROY, BOURAGAN, &c., &c. FLANELLES, COTONS, INDIENNES, BATISSE, &c., &c.,

CHALES, MOUCHOIRS, JUPONS, BAS, GANTS, &c., &c., et une grande variété d'autres marchandises.

L'assortiment de FERRONNERIES comprend des

POELES DE CUISINE ET DE CHAUFFAGE et une grande variété d'objets en FER-BLANC, tel que CHAUDIERES, PLATS, ASSIETTES, THÉIÈRES, CAFETIÈRES, POTS, &c., &c.

On trouvera aussi des CLOUS de toutes grandeurs, CLOUS A CHEVAL, VISSES, BRAQUETTES, PENTURES DE PORTES ET DE CHASSIS, VERRES A VITRES, PEINTURES de toutes couleurs, HUILE, MASTIQUE, SERRURES, CADENAS et tout ce qui comprend un assortiment de ferronneries.

AVANT DE FAIRE VOS ACHATS

venez faire une visite au nouveau magasin et vous trouverez des articles de première classe

A MEILLEUR MARCHE QU'AILLEURS.

J. W. BASTOW, CHIRURGIEN DENTISTE, en haut, coin de la Grande Rue et de la Rue Notre Dame. Heures de bureau, de 9 a.m. jusqu'à midi, et de 2 heures jusqu'à 5 heures p.m.

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

GROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MÉNAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA



TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de préemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,
J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, 21 Mars, 1873. }

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,
MOISSONNEURS AVEC RATEAU,
RATÉAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,
Agent pour les Usines de Joseph Hall
OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers.

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 1 Juin, 1872. 1a

J. W. BASTOW, CHIRURGIEN DENTISTE, en haut, coin de la Grande Rue et de la Rue Notre Dame. Heures de bureau, de 9 a.m. jusqu'à midi, et de 2 heures jusqu'à 5 heures p.m.

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

GROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA



TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de préemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, 21 Mars, 1873.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hâll OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court delai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent, du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872. a,



Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. juo.

CHEVAL EGARE.

Un ÉTALON, paraissant avoir 2 ans, brun, avec un pied de derrière blanc, et une raie blanche dans le front, a été amené à l'enclos de St. Norbert Nord. Le propriétaire est averti de venir reclamer son animal, prouver propriété et payer les frais.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Gardien d'Enclos.

STRAYED HORSE.

A STALLION, appearing to be 2 years old, brown, with a hind-foot white, and a white spot on the forehead, has been brought to the pound of St. Norbert North. The owner is notified to claim his animal, prove property and pay expenses.

JOSEPH ST. GERMAIN.
Pound-keeper

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Quebec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent, avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G. Montréal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparér pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique

DU
"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumerés sont invitées à visiter la librairie catholique du MÉTIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

Les Bureaux du *Métis* sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côte de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse ci-devant occupée par le *Manitoban*

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et decoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les mach ine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, $\frac{1}{2}$, $1\frac{1}{2}$, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux moderés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du MÉTIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

POUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMES,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871.